

Nous sommes une Association de la loi de 1901, sans but lucratif.

Notre chambre syndicale se joint aux autres régions de France pour créer une Fédération : l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (U.N.P.I.). Elle compte environ 120 Chambres syndicales réparties en France regroupant plus de 247 000 adhérents.

Elle est la seule reconnue par les pouvoirs publics pour la représentation des propriétaires immobiliers. Ses représentants siègent dans toutes les Commissions relatives au logement.

### **Nos valeurs :**

*Le respect, la défense et la promotion de la propriété privée sont au cœur de l'action de l'UNPI 78 et de ses adhérents.*

L'UNPI 78 a, aujourd'hui, un triple rôle :

- vous représenter auprès des administrations
- vous défendre en cas de litige
- vous informer sur la législation de l'Immobilier et de la Construction.

La cotisation est prise pour l'année civile et comprends l'abonnement à "25 Millions de Propriétaires", mensuel d'information de l'UNPI, pour être au courant des derniers textes juridiques et fiscaux, pour profiter des conseils pratiques et trouver les réponses concernant la gestion d'un patrimoine immobilier.

Nous proposons la vente d'imprimés adaptés (baux, états des lieux, carnet de quittances...) et des guides pratiques, la rédaction d'actes (baux, révision de loyer, régularisation des charges locatives, congés...), l'établissement des déclarations d'impôts (impôt sur le revenu, ISF, TVA...) et, à la requête de nos adhérents, notre intervention directe (lettre...) en cas de litige, de problème (impayés de loyers...).

**Les renseignements et consultations (qui relèvent de la cotisation syndicale) sont gratuits.** Toute prestation particulière donne lieu, en revanche, à une participation financière sur devis.

Possibilité de consultation par téléphone ou email à [unpi78@unpi78.fr](mailto:unpi78@unpi78.fr). Nous ne pouvons pas vous renseigner utilement si vous n'apportez pas tous les documents se rapportant aux questions posées (baux, avenant, correspondance, règlement de copropriété, etc...). Une recherche spécifique est parfois nécessaire et exige un certain délai pour une réponse à votre problème.

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous auprès de **Mademoiselle Aliénor DE SAINT-LEON** au **01.39.50.74.01** laissez un message sur le répondeur pour nous donner la possibilité de vous rappeler.

**Maître Jean-Claude BERTHAULT** : Avocat

Samedi matin de 10h à 12h, rendez-vous de 20mn maximum

**Monsieur Miguel LIMA** : Conseiller

Mardi et jeudi de 14h à 18h

**Monsieur Pierre BRUNERO** : DPLG Architecte

Mercredi de 15h à 17h

*Ouverture du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h à 18h*

*Fermé une fois par semaine le mardi ou vendredi.*